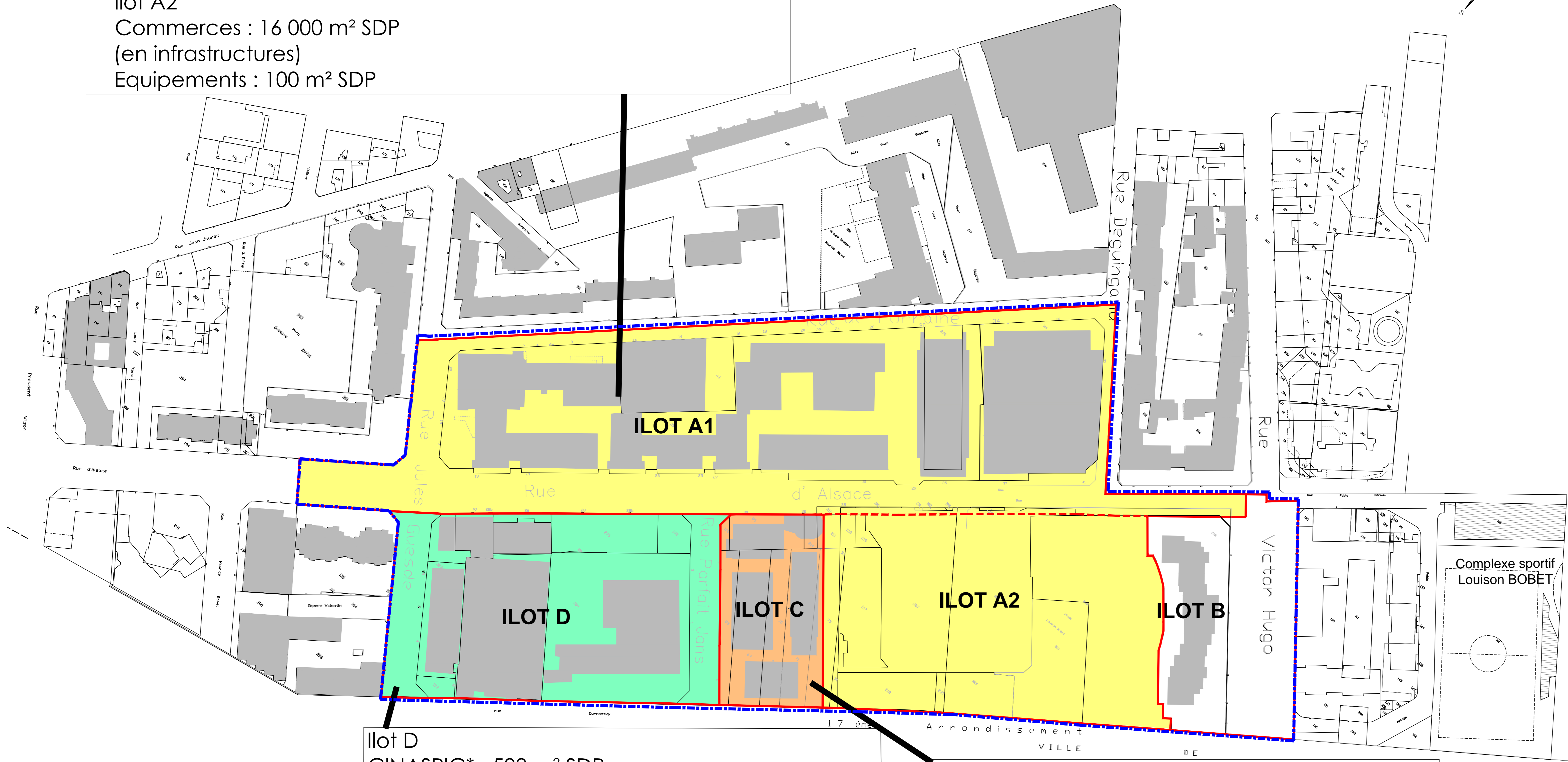
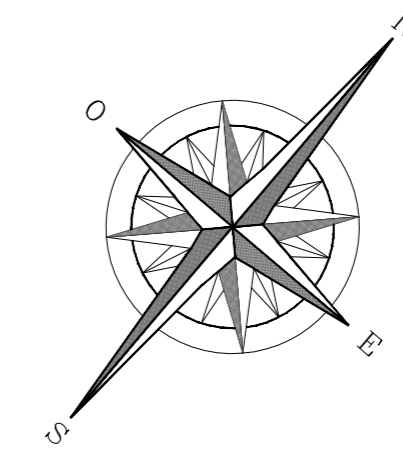


Ilot A1
 CINASPIC* : 2 000 m² SDP
 Commerces : 44 200 m² SDP
 Bureaux : 39 300 m² SDP

Ilot A2
 Commerces : 16 000 m² SDP
 (en infrastructures)
 Equipements : 100 m² SDP



Ilot D
 CINASPIC* : 500 m² SDP
 Commerces : 21 200 m² SDP
 Bureaux : 45 000 m² SDP

Ilot C
 CINASPIC* : 5 650 m² SDP
 Commerces : 1 500 m² SDP

Paris Ouest La Défense
 Ville de Levallois-Perret
 Département des Hauts-de-Seine

PLU

Pièce n° UE 5.6.D. Dispositions réglementaires applicables à la zone UE
 "Délimitation des îlots sur plan cadastral et attribution des constructibilités par îlot"
 PLU approuvé le : 30 janvier 2012
 Modification simplifiée n°1 approuvée le : 24 juin 2013
 Modification n°1 approuvée le :

Légende :

- - - Limite de la zone UE
- Limite des îlots
- - - Limite de sous-îlots
- Emprise des batiments existants
- Ilot A (A1 et A2)
- Ilot B
- Ilot C
- Ilot D

Nota : il n'est pas fixé de SDP maximum pour l'habitation et les résidences pour personnes âgées.

* Constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.